

# CAP « Maintenance des Bâtiments de Collectivités »

## En Apprentissage par l'Alternance

### PRESENTATION

Effectuer la maintenance et l'entretien des locaux et espaces à usage collectif (locaux communaux, établissements hospitaliers, maisons de retraite, immeubles, écoles, locaux d'entreprises,...) selon les règles de sécurité.  
Peut gérer les approvisionnements d'outils et de consommables.

### OBJECTIFS

- Acquérir des techniques et pratiques professionnelles spécifiques au bâtiment « second œuvre »
- Acquérir une qualification professionnelle validée par un diplôme de l'enseignement technologique de niveau V.
- Permettre aux apprenants de la formation « Maintenance des Bâtiments de Collectivités »
  - D'accéder à la qualification par l'obtention d'un diplôme
  - D'acquérir une polyvalence de compétences dans le secteur du bâtiment en maçonnerie, plomberie, électricité...

### CONTENU

- Enseignement professionnel
- Maçonnerie-Plâtrerie-Carrelage
- Menuiserie-Charpente-Couverture
- Plomberie-sanitaire-Chauffage
- Electricité-Serrurerie-Métallerie
- Enseignement général et technologique
- Français-Maths-Technologie
- Histoire Géographie - Sciences physiques
- PSE (Prévention Sécurité environnement)
- Sport

### LES MOYENS DE LA REUSSITE

- Une pédagogie active de l'alternance basée sur les acquisitions en entreprise.
- Une équipe pédagogique disponible, à l'écoute des jeunes et attentives à la relation éducative et à la progression individuelle.
- Une liaison permanente Centre de Formation et Entreprise (livret d'apprentissage, visites, ...)
- Un réseau de professionnels engagés dans la formation.
- Des moyens techniques, salles de cours équipées : Vidéos, Informatique, Atelier...
- Un environnement agréable et motivant.

### \*CONDITIONS D'ACCES

Etre âgé de **16 à 26 ans**, de niveau 3<sup>ème</sup> ou Classe Préparatoire à l'Apprentissage.

- Sur examen des bulletins scolaires et entretien avec le jeune et la famille.

\* *Inscription définitive sous réserve de l'obtention d'un contrat d'apprentissage avec un employeur.*

### EN BREF

#### Le contrat d'apprentissage

- Durée : 2 ans (contrat à durée déterminée)
- Rémunération : de 25 à 78% du SMIC (de 40 à 78 % dans le secteur privé) en fonction de l'âge et de l'ancienneté (une 3<sup>ème</sup> année est possible)
- L'employeur perçoit un soutien à l'embauche de 915 €
- (entreprise de moins de 20 salariés)

#### En pratique

- Statut salarié sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Formation en alternance sur 2 ans.
- Soit par année : 35 semaines en entreprise, 12 semaines au CFA.

#### Les débouchés

Aboutir à la signature d'un contrat d'apprentissage dans le métier choisi et validé.  
Accéder à une formation qualifiante en lycée professionnel (CAP)

Apprendre en  
étant payé c'est  
motivant !



**BATIMENT  
SECOND – ŒUVRE**

# **MAINTENANCE DES BATIMENTS DE COLLECTIVITES**



## **PUBLIC**

**16 – 26 ans** En  
apprentissage  
Désirant obtenir un  
diplôme de polyvalence  
dans le bâtiment.

Contrat  
d'Apprentissage sur  
12/24 mois

Contrat de  
Professionnalisation  
12 mois

## **LE METIER**

L'activité de ce métier  
s'exerce au sein de  
collectivités, d'entreprises, de  
sociétés de services ou  
auprès de particuliers.

### **MFR TOULOUSE NORD**

2 impasse de la saudrone – 31140 LAUNAGUET

☎ 05 34 27 69 70- 📠 05 61 09 94 87

[mfr.launaguet@mfr.asso.fr](mailto:mfr.launaguet@mfr.asso.fr)

[http:// www.mfr-toulousenord.fr](http://www.mfr-toulousenord.fr) – [f http://www.facebook.com/maisonfamilialelaunaguet](http://www.facebook.com/maisonfamilialelaunaguet)